



Complément d'information sur l'autorisation des dépenses

Date de la séance du CE : 25 novembre 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Numéro d'affaire : --
Classification : Non classifié

Office des forêts et des dangers naturels : ouvrages de protection contre les chutes de pierres Zentralbahn Brünig Sud 2021 – 2023 Autorisation de dépenses : crédit d'objet

1. Objet

Le présent crédit d'objet doit permettre d'approuver le versement de contributions à l'entreprise ferroviaire zb Zentralbahn AG pour la construction d'ouvrages de protection contre les chutes de pierres sur la ligne de chemin de fer entre le col du Brünig et Hausen (commune de Meiringen).

L'arrêté de crédit de **CHF 1 768 700** permet de mettre en œuvre des mesures de protection d'un montant de CHF 3 845 000. Les mesures comprennent l'aménagement de 27 filets pare-pierres et d'une digue pare-pierres d'une longueur totale de 1330 mètres linéaires. Ces mesures permettront de garantir que les passagers, les marchandises et les infrastructures de la Zentralbahn sont protégés contre les chutes de pierres et de blocs selon le principe de la gestion intégrale des dangers naturels.

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Subventions d'investissement aux communes (présent crédit d'objet 2021-2025)	CHF 1 768 700	25 ans

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Reserve en %
CHF 1 768 700	CHF 1 768 700	CHF 0	0

4. Lien avec le plan d'investissement intégré du canton (PIIC)

Dépenses d'investissement par année

En mio CHF	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Présent crédit d'objet Ouvrages de protection Zentralbahn Brünig Sud 2021-2025	1,77		0,37	0,26	0,45	0,45	0,24
Selon le PIIC 2021-2030 Objet : protection contre les chutes de pierres ligne Brünig Zentralbahn	0,88		0,35	0,35	0,18		
Selon le PIIC 2021-2030 Objet : Divers projets de protection contre les dangers naturels			0,02		0,27	0,45	0,24

Dans le plan d'investissement du printemps 2020, des subventions cantonales d'un montant net de CHF 0,88 million ont été inscrites au budget pour le présent projet sur la base d'une étude préalable. Les subventions cantonales plus élevées du projet de construction désormais disponible, qui s'élèvent à CHF 0,89 million, sont justifiées comme suit :

1. Pendant que l'étude préalable était élaborée, l'Office de l'environnement a également adapté la méthode ainsi que les coûts pour le calcul de risque et du rapport coûts/utilité pour la ligne de chemin de fer.
2. L'étude effectuée pour le projet de construction a révélé que les calculs adaptés pour le tronçon de l'intersection sur la ligne de chemin de fer du Brünig indiquaient des risques plus élevés que ceux prévus initialement. A cet endroit, une simple clôture de surveillance était prévue dans l'étude préalable. Afin d'atteindre l'objectif de protection, le programme de construction prévoit désormais quatre filets pare-pierres subventionnables d'une longueur totale de 435 m, ce qui entraîne des coûts de construction plus élevés, d'un montant d'environ 1 million de francs.
3. Le renforcement d'une digue existante, déjà prévu dans l'étude préalable, a fait l'objet d'une étude détaillée sur le plan de la construction. Du fait de la stabilité du talus et du peu de place disponible, il s'est avéré que des méthodes coûteuses devraient être utilisées, ce qui entraîne des coûts de construction plus élevés, d'un montant d'environ 0,3 million de francs.

Pour les postes inchangés du projet, il convient de tenir compte du fait que les coûts de projet élaborés sur la base d'une étude préalable sont estimés/calculés avec une marge d'erreur de plus ou moins 25 pour cent.

Afin de pouvoir financer le projet dans le cadre du budget 2021 et du plan intégré mission-financement existants malgré des coûts de projet plus élevés que ceux indiqués dans le plan d'investissement, le plan de paiement a été prolongé de deux ans. De plus, les crédits budgétés de l'objet « Divers projets de protection contre les dangers naturels » ont été attribués au présent projet.

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Subventions d'investissement aux entreprises privées selon le présent crédit d'objet 2021-2025	CHF 70 748

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Aucun coût induit		
Total en CHF		

Les coûts pour d'éventuelles remises en état autorisées doivent être décomptés dans le cadre de projets de conservation.

6. Explications et commentaires

Aucune explication.